

# **FORET REGIONALE DE CHEPTAINVILLE**

## **PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET**

### **CONTEXTE**

---

La forêt régionale de Cheptainville (86,40 ha) jouxte des forêts privées et des vergers. Elle fait partie de la grande ceinture verte de la région parisienne et se situe dans une zone semi rurale dans la partie sud du département de l'Essonne, entre Arpajon et Etampes. La forêt est en site inscrit au titre de la qualité de ses paysages et en limite d'un site classé. Elle est moyennement fréquentée, du fait de l'éloignement des grands centres urbains.

### **ETAT DE LA FORET - PRINCIPAUX ENJEUX**

---

La forêt est installée sur un plateau calcaire qui descend vers le nord sur une plaine agricole par des pentes sableuses. Sur le plateau sont installées une hêtraie et une chênaie pubescente. Dans les pentes, le peuplement est hétérogène et présente une grande variété d'essences. La ZNIEFF de type I dite de "La Butte Brisset", s'étend sur la hêtraie dans la partie ouest de la forêt. Par ailleurs, on trouve également quelques espèces protégées, essentiellement des oiseaux et des orchidées. Certaines parcelles ont été fortement touchées par la tempête de 1999.

### **OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT - PLAN D' ACTIONS PROPOSE**

---

L'objectif prioritaire est l'accueil du public, le maintien des paysages et la protection de la biodiversité, ceci dans un cadre forestier qu'il convient de pérenniser.

L'aménagement prévoit d'abandonner le traitement en futaie régulière sur la majeure partie de la forêt qui sera alors traitée en futaie irrégulière. La forêt sera ainsi renouvelée par ensemencement naturel diffus dans les peuplements, ce qui pourrait conduire à un recul du chêne sessile au profit du charme, du robinier, des fruitiers et, localement, du châtaignier. La chênaie pubescente et les reconstitutions tempête sont traitées en futaie régulière.

Un îlot de vieillissement est créé pour conserver localement les vieux hêtres et protéger la biodiversité liée aux vieux arbres. Dans la gestion courante, il est prévu de conserver quelques arbres secs ou à cavités au sein des parcelles et de programmer les opérations forestières en dehors des périodes de reproduction des espèces. Le traitement en irrégulier passe par une décapitalisation des peuplements, ce qui aura pour conséquence d'augmenter la stabilité des peuplements à long terme.

Voir Annexes 1 (carte des peuplements) et 2 (carte Aménagement).

## FORETS A HAUTE VALEUR POUR LA CONSERVATION (FHVC) – MESURES SPECIFIQUES

La ZNIEFF de type 2 dite « Vallée de la Juine d'Etampes à Saint-Vrain » recouvre la totalité de la forêt de Cheptainville. La ZNIEFF de type 1 dite « de la Butte Brisset » concerne 31 ha et se prolonge sur les milieux ouverts au sud de la forêt. Par ailleurs, l'expertise faunistique réalisée par l'ONF en août 2013, identifie deux zones à enjeux écologiques forts et cinq espèces d'oiseaux à enjeux assez fort à fort ont également été recensées par le Service du Patrimoine Naturel. En accord avec les conclusions de l'aménagement et de l'expertise faunistique, la ZNIEFF de type 1, les zones à enjeux écologique forts et l'îlot de vieillissement sont considérés comme d'enjeu écologique reconnu. Par conséquent, ces parcelles totalisant une surface de 51 ha sont classées en FHVC 1 / 3.

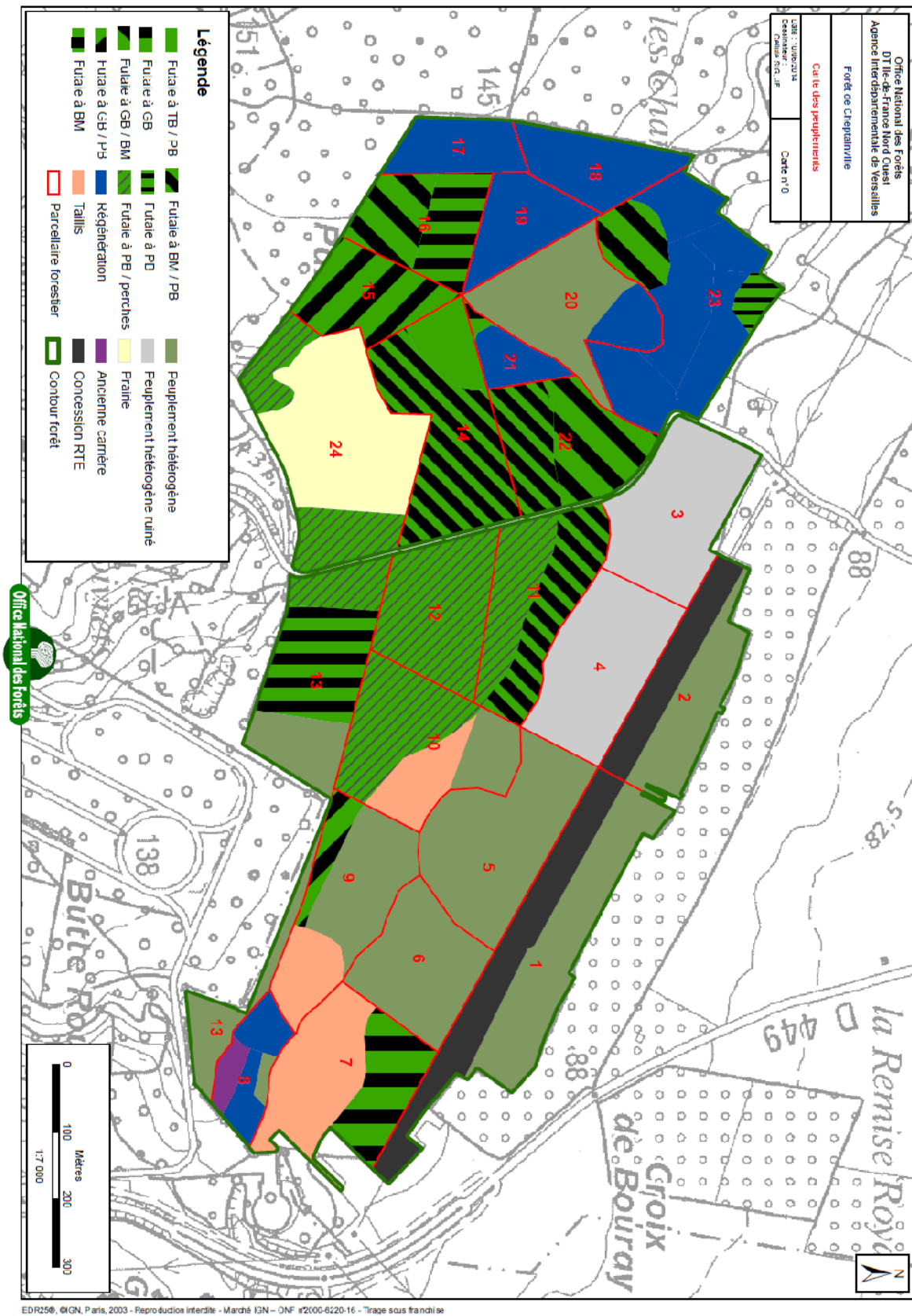
Aucun périmètre de protection de point de captage d'eau potable ni de zone d'extension de crue n'ont été relevés. La forêt de Cheptainville n'est donc pas retenue au titre du FHVC de type 4.

Il n'y a pas de site classé ni de monument historique au sein ou aux abords de la forêt régionale de Cheptainville. La forêt de Cheptainville n'est donc pas retenue au titre du FHVC de type 6.

Les mesures prises afin de conserver les différents attributs qui ont abouti au classement en FHVC sont les suivantes :

Type de HVC	Valeurs présentes	Menaces	Mesures de gestion
<b>1/3</b>	Espèces remarquables de milieux ouverts	Fermeture des milieux	Maintien de milieux ouverts
	Espèces remarquables de milieux semi ouverts	Homogénéisation des milieux forestiers, disparition du sous-bois	Gestion des lisières Maintien d'espaces ouverts en milieu forestier (parcelle 23 en régénération) Maitrise du sous-bois dans les zones à orchidées
	Espèces inféodées aux vieux bois et bois morts	Disparition des vieux arbres et arbres morts	Création d'un îlot de vieillissement Conservation de bois mort au sol et sur pied
	Espèces inféodées aux boisements	Coupes rases	Traitement d'une grande partie de la forêt en futaie irrégulière

# Annexe 1 : carte des peuplements



## Annexe 2 : carte de l'aménagement

